

Paris,
le mercredi 22 janvier 2014

Émetteur : Crfp d'Aquitaine : Isabelle Chèze - Tel : 05.56.93.45.90. (Accueil : 05 56 93 45 93 ou 84) -
Télécopie : 05.56.93.45.85.

Objet : Dispositif de formation « Contrôle de Gestion » - les Fondamentaux - année 2014-2015 -
Professionnalisation - année 2014

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'Ucanss, les Caisses nationales du régime général, la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) et le Régime Social des Indépendants (RSI) proposent un cycle de formation « Contrôle de gestion », en partenariat avec les centres régionaux de formation de Bordeaux, Lyon, Nantes et l'IRFAF.

Cette formation vise à accompagner les contrôleurs de gestion lors de leur prise de fonction (cursus « CDG-Fondamentaux ») et les contrôleurs de gestion déjà en fonction et souhaitant perfectionner leurs pratiques professionnelles (cursus « CDG-Professionnalisation »).

I. CDG-FONDAMENTAUX

A. FINALITÉS ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Ce cursus vise à assurer un accompagnement individualisé aux contrôleurs de gestion lors de leur prise de fonction. Il permet aux participants :

- d'acquérir les fondamentaux essentiels de la fonction contrôle de gestion et l'appropriation des outils ;
- de renforcer leur rôle d'acteur incontournable dans le pilotage de la performance et du dialogue de gestion au sein de leur organisme ;
- de renforcer leur maîtrise de la fonction contrôle de gestion et des outils de pilotage notamment au niveau de la préparation budgétaire, l'analyse des coûts et la comptabilité analytique ainsi que l'étude de la structure d'un tableaux de bord ;

- de faire évoluer les pratiques des acteurs.

B. PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DU DISPOSITIF

La durée globale de la formation CDG - Fondamentaux est **de 12 jours** répartis sur 3 mois.

Le dispositif de formation CDG - Fondamentaux s'organise en trois phases :

1) **Une identification des prérequis à l'entrée en formation** en comptabilité et sur les fonctionnalités de base Excel à partir d'un dossier d'inscription.

Les prérequis sont identifiés en amont de l'entrée dans le dispositif afin de s'assurer que les participants sont bien dans la cible du public visé.

2) **Une phase d'apprentissage en présentiel** qui s'articule autour de cinq « blocs » de formation bien distincts.

Le recours à des cas pratiques et des temps d'échanges entre les participants sont privilégiés pour favoriser la bonne appropriation des connaissances.

3) **Une évaluation des acquis « à froid »**, qui s'effectue à distance, est mise en œuvre dans les 3 à 4 mois après la fin de la formation pour vérifier les acquis de la formation sur le développement des compétences du salarié. Elle fait l'objet d'un suivi et les résultats sont restitués aux participants et à l'organisme d'appartenance.

Si les résultats sont satisfaisants, le participant détiendra les prérequis nécessaires pour intégrer le dispositif CDG-PRO.

Ce dispositif de formation a été conçu en cohérence avec le dispositif CDG-PRO afin de proposer une réelle articulation entre les deux dispositifs.

II. CDG-PROFESSIONNALISATION

A. FINALITÉS ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Ce cursus vise à assurer un accompagnement individualisé aux contrôleurs de gestion qui souhaitent perfectionner leurs pratiques professionnelles.

Il permet aux participants de :

- développer leur valeur ajoutée dans le cadre de la réflexion stratégique de la direction d'organisme ;
- renforcer leur connaissance des outils de pilotage, en particulier dans les domaines du contrôle de gestion sociale, du contrôle budgétaire, de la connaissance des coûts (méthode ABC) ;
- renforcer leur connaissance des choix d'investissement, des statistiques appliquées au contrôle de gestion et, sur un certain nombre de thèmes et orientations spécifiques à chaque branche en la matière.

B. PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DU DISPOSITIF

La formation est ancrée dans la réalité professionnelle dans une logique d'apprentissage favorisant le partage d'expérience.



La durée totale d'un parcours complet de ce dispositif en présentiel est de **18 jours** répartis sur une amplitude d'environ 5 à 6 mois.

Le parcours de formation s'organise **en trois phases** successives :

1) **Une phase d'auto-positionnement** (test) en amont de la formation pour définir le parcours de formation adapté au niveau de connaissance et de compétence du stagiaire ;

2) **Un parcours de formation modulaire** qui combine à la fois des temps en présentiel obligatoires et des temps individualisés. Cette phase d'apprentissage en présentiel s'articule autour :

- de réalisations professionnelles ou d'un projet transversal à mener en lien avec les thématiques traitées dans l'organisme d'appartenance,
- une phase d'échanges portant sur les réalisations professionnelles ou les projets transversaux des stagiaires qui intervient lors de regroupements.

Les séquences de formation comprennent :

- **un module tronc commun obligatoire ;**
- **des modules interbranches** : selon les résultats obtenus lors des tests d'auto-positionnement, la Commission d'étude des dossiers de candidatures peut accorder des dispenses sur un ou plusieurs modules interbranches ;
- **des modules spécifiques obligatoires de branche.**

3) **Une phase de bilan-capitalisation des acquis** et de présentation des travaux menés pendant la formation devant une Commission pédagogique clôture le cursus.

La formation est animée par un prestataire extérieur expert du contrôle de gestion pour le module tronc commun et les modules interbranches. Chaque module spécifique de branches est animé par un expert de la branche concernée avec, pour certains, un accompagnement du prestataire extérieur.

Pendant les temps consacrés aux réalisations professionnelles ou à son projet transversal, le stagiaire sera accompagné par son responsable hiérarchique direct (N+1, agent de direction) et par un tuteur pédagogique, représenté par le prestataire extérieur sur les modules dont il a la charge.

En amont de la formation, le prestataire échangera avec la direction du stagiaire sur le choix du projet ou des réalisations professionnelles. Il devra s'assurer de la faisabilité des réalisations, que ce soit sur le périmètre et la pertinence des travaux d'intersessions, les moyens mis à disposition du participant et le temps accordé pour mener à bien les travaux afin d'apporter les correctifs nécessaires si besoin.

III. COÛT DE LA FORMATION

A. CDG-FONDAMENTAUX

Le coût des frais pédagogiques de la formation CDG-Fondamentaux est de **4 200 €** par stagiaire. Il inclut l'étude des prérequis, l'accès à la formation et l'évaluation différée à réaliser à distance ainsi que la restitution des résultats.

B. CDG-PROFESSIONNALISATION

Le coût des frais pédagogiques de la formation est variable selon les résultats issus des tests d'auto-positionnement (se référer à l'annexe 3) :

- pour un parcours **complet** : **7 200 €**
- si, à l'issue des tests d'auto-positionnement, le participant bénéficie d'une dispense à suivre un module ou plusieurs modules, le coût pédagogique intégrera le coût du parcours obligatoire auquel sera rajouté le nombre total de jours complémentaires que le participant devra suivre :
- le parcours **obligatoire** est fixé à **4 000 €**,
- le parcours **modulaire** est calculé sur la base de **400 € / jour appliqué au nombre de jours définis l'issue des tests**.

Les frais de déplacement (transport et repas) et d'hébergement du stagiaire ne sont pas inclus.

L'Ucanss vous propose de mobiliser ce dispositif dans le cadre de votre politique de ressources humaines.

La CPNEFP a déterminé une priorité de financement sur fonds mutualisés du Plan à hauteur de 80 % des frais pédagogiques.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Crfp de Bordeaux, pilote de ce dispositif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Mise en œuvre de CDG
- Présentation de l'architecture
- Présentation des contenus de formation
- Le coût de la formation
- CDG 2014 V3
- Dossier d'inscription
- Architecture générale